



Revue européenne des migrations internationales

vol. 30 - n°1 | 2014

Mineurs en migration : enjeux juridiques, politiques et sociaux

Aux origines des « travailleurs sans papiers ». Les spécificités d'un groupe au service d'une identification généraliste

Exploring the Roots of the “sans-papier Worker”: How the Specifics of a Migrant Group Contributed to a New Labor Identity

Los orígenes de los trabajadores sin papeles: las especificidades de un grupo al servicio de una identificación generalista

Nicolas Jounin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/remi/6716>

DOI : 10.4000/remi.6716

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2014

Pagination : 131-152

ISBN : 979-10-90426-21-4

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Nicolas Jounin, « Aux origines des « travailleurs sans papiers ». Les spécificités d'un groupe au service d'une identification généraliste », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 30 - n° 1 | 2014, mis en ligne le 01 mars 2017, consulté le 01 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/remi/6716> ; DOI : 10.4000/remi.6716

Aux origines des « travailleurs sans papiers ». Les spécificités d'un groupe au service d'une identification généraliste

❖ Nicolas Jounin¹

Introduction

Le 15 avril 2008, environ 300 travailleurs sans papiers de la région parisienne se mettent en grève simultanément dans une quinzaine d'entreprises différentes en revendiquant l'accès à un titre de séjour². Au cours du printemps, ils sont rejoints par plus de 1 000 autres grévistes. Entre octobre 2009 et juin 2010, ce sont cette fois près de 7 000 travailleurs sans papiers qui se déclarent en grève. Nous racontons ailleurs la genèse d'un tel mouvement, ainsi que les péripéties et les contradictions qu'il a rencontrées, lisibles notamment à travers la brève mais tumultueuse existence du label « travailleur sans papiers » (Barron *et al.*, 2011).

Sous cette bannière nouvelle se présentent et se mobilisent des troupes, qui trouvent là un moyen inédit de se rejoindre autour d'une revendication commune. En principe, l'expression « travailleur sans papiers » a vocation à accueillir tous les hommes et toutes les femmes qui travaillent en même temps qu'ils/elles sont en situation irrégulière. Pour autant, il n'a échappé à personne que les grévistes avaient des visages, des langues, des origines particulières – en témoignent plusieurs tentatives des organisations syndicales, souvent vaines, pour élargir le mouvement à d'autres origines. Il ne fallait pas avoir de grandes connaissances sur le paysage général des migrations en France pour saisir la sur-représentation massive des immigrés ouest-africains (mauritaniens, sénégalais et surtout maliens). Les travailleurs chinois formaient un bataillon secondaire, tandis que les Maghrébins, les autres Africains ou Asiatiques étaient presque absents. Il n'y avait guère que chez les femmes, autres sous-représentées (Meynaud, 2012), que les nationalités se faisaient plus diverses.

1 Enseignant-chercheur en sociologie, Université Paris 8, CNRS, CRESPPA (UMR 7217), 2 rue de la Liberté, 93 200 Saint-Denis ; nicolas.jounin@univ-paris8.fr

2 Je remercie pour leurs lectures attentives et leurs remarques Anne Bory, Sébastien Chauvin, Nehara Feldman, Mahamet Timera et Lucie Tourette.

Les fichiers établis par les organisations syndicales dont nous disposons ne relevaient pas la nationalité des grévistes (traduisant la prépondérance du référent englobant « travailleur sans papiers » qui rend non pertinent la saisie par catégories nationales). Il est donc impossible d'établir des statistiques assurées. Si l'on se fie aux noms, indicateur relativement fiable lorsqu'il s'agit de distinguer un Ouest-Africain d'un Asiatique (dans la mesure seulement où l'échantillon est ici et par construction entièrement composé d'étrangers), on peut dire par exemple que sur les quelque 1 100 noms de grévistes déposés à la Direction générale du travail fin octobre 2009, 1 000 environ évoquaient l'Afrique de l'Ouest, une petite centaine la Chine et une poignée le Maghreb.

Cette sur-représentation de certaines origines pourrait difficilement s'interpréter comme un simple reflet de leur poids dans l'immigration. En effet, les données statistiques s'accordent à ne leur reconnaître qu'une place minoritaire. Ainsi, en 2006, les immigrés maliens, sénégalais et mauritaniens représentaient 3 % des 5 136 294 immigrés dénombrés par l'INSEE dans le recensement (et un peu plus au niveau de l'Île-de-France). La même année, le ministère de l'Immigration comptait 4 % de Maliens et Sénégalais parmi les 2 230 954 étrangers disposant d'une autorisation de séjour en cours de validité – les Mauritaniens étant trop peu présents pour apparaître dans le tableau (CICI, 2008 : 49)³.

Se peut-il que, minoritaires au sein de l'immigration prise dans son ensemble, les Ouest-Africains soient majoritaires au sein du segment spécifique des « étrangers en situation irrégulière », selon la terminologie légale ? Si évaluer le nombre de sans-papiers est illusoire, entrer dans le détail de leurs nationalités l'est encore plus – seules de vastes opérations de régularisations, en apaisant temporairement le rapport des sans-papiers à l'État, amènent ceux-ci à se signaler à celui-là comme étant en situation irrégulière, lui permettant d'établir un savoir assuré mais, par construction, immédiatement périmé (Marie, 1983 ; 1984). Les données disponibles sont des données administratives et non d'enquête (Desrosières, 2005), qui découlent des activités de l'État spécifiquement consacrées aux sans-papiers, principalement de répression. Elles témoignent donc des contacts entre l'État et certains d'entre eux, sans garantir que ces derniers soient représentatifs de l'ensemble des étrangers en situation irrégulière. Il reste qu'aucune donnée ne viendrait conforter l'idée que les sans-papiers actuels sont majoritairement ouest-africains : ni le nombre des refoulements à la frontière, des interpellations ou des mesures d'éloignement prononcées (CICI, 2008 : 81, 91, 100), ni les données sur le recours à ce dispositif de protection sociale spécifique aux sans-papiers qu'est l'Aide médicale de l'État (Boisguérin et Hauray, 2008), ni celles enfin sur les régularisations. Lessault et Beauchemin (2009) montrent que, parmi les régularisés de 1997 à 2006, les immigrés ouest-africains sont sur-représentés, mais sans devenir, loin s'en faut, majoritaires (environ un régularisé sur dix).

3 Le décalage entre ces deux chiffres est lié à celui des définitions et des modes de comptage : d'un côté, les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France depuis au moins un an, dénombrées au moyen du (gros) sondage, ce qui exclut les personnes absentes ou décédées au moment du recensement et inclut les mineurs et les personnes devenues françaises (et n'exclut pas en principe les sans-papiers) ; de l'autre, le fichier exhaustif des étrangers détenant une autorisation de séjour, ce qui exclut les mineurs, les sans-papiers et les immigrés devenus français, mais inclut des personnes qui sont en dehors du territoire et celles qui sont décédées avant l'expiration de leur titre de séjour.

Une tradition de luttes ?

Alors, pourquoi ? Par quelle opération d'alchimie sociale des migrants, que les données du recensement comme des ministères chargés de les contrôler donnent pour minoritaires, se sont-ils davantage que d'autres emparés d'une catégorie (« travailleur sans papiers ») qui était conçue pour accueillir une population plus large ? L'idée que les travailleurs ouest-africains auraient été, de par leur histoire, plus intégrés aux syndicats français, doit être d'emblée écartée, ne correspondant ni à ce qu'on sait de leurs rapports antérieurs (Timera, 1996 : 223-226 ; Dedieu, 2011), ni pratiquement à la découverte mutuelle dont ces grèves furent l'occasion. À titre d'exemple de l'éloignement préalable entre ces travailleurs et les syndicats, même les grévistes pionniers du restaurant de la Grande Armée⁴, dans le 8e arrondissement de Paris, n'étaient pas syndiqués à l'origine ; ils n'ont contacté ni la fédération de l'hôtellerie-restauration, ni une structure parisienne, auxquelles ils auraient été logiquement rattachés, mais l'union locale de la Confédération Générale du Travail (CGT) de Massy, dont ils avaient entendu par les médias et des connaissances qu'elle était à l'origine des toutes premières grèves de travailleurs sans papiers en 2006 et 2007.

Une autre hypothèse, selon laquelle les immigrés ouest-africains, à défaut d'être intégrés aux syndicats, seraient plus familiers des luttes sociales, semble aussi insatisfaisante. Sans doute le Mali ou le Sénégal ont-ils connu des mouvements sociaux et politiques importants au cours des dernières décennies ; par exemple, quelques figures éminentes du mouvement de grèves de travailleurs sans papiers avaient participé au renversement de Moussa Traoré au Mali, en 1991. Sans doute également, de nombreux Ouest-Africains ont participé en France aux luttes de sans-papiers – et aussi de mal-logés (Poiret, 1996 ; Blin, 2005 ; Daum, 2006 ; de Staal, 2008). Pour autant, ils ne sont pas les seuls à avoir pu être impliqués dans des luttes sociales et politiques de leur pays d'origine – que l'on songe aux dizaines de milliers d'immigrés sri-lankais, plus précisément tamouls, dont l'engagement politique là-bas a eu ses prolongements dans un fort encadrement de la migration ici (Goreau-Ponceaud, 2011) –, ou des luttes de sans-papiers en France – les Maghrébins (CEDETIM, 1975), les Turcs (Galano, Spire et Thibault, 2002) et les Chinois (Terray, 2012), par exemple, y ayant grandement participé.

On notera toutefois l'impact possible des différences d'encadrement des migrants et de leurs luttes par les États d'origine. Les États d'Afrique de l'Ouest, par orientation politique mais aussi par nécessité liée à leur faiblesse, semblent moins chercher à contrôler et réduire l'activité militante de leurs ressortissants en France que leurs homologues du Maghreb ou de la Chine, par exemple. Parallèlement, dans l'espace public des pays d'origine, la question migratoire n'est pas politisée de la même manière. Au Mali en particulier, les mobilisations populaires, en faveur de ce qu'on pourrait nommer un droit à partir, limitent le

4 Faisant suite à quelques grèves plutôt défensives – c'est-à-dire que les sans-papiers se mettaient en grève au moment où leur emploi était menacé –, la grève déclenchée le 13 février 2008 dans ce restaurant proche de l'Étoile à Paris fut en revanche la première grève offensive : sans que leur emploi ne soit particulièrement menacé, neuf cuisiniers ont cessé le travail jusqu'à l'obtention de leur régularisation. Cette grève était considérée par les organisations syndicales (CGT) qui l'épaulaient comme un « test » d'un mode d'action, qui fut repris à une bien plus grande échelle quelques semaines plus tard.

développement d'un discours et de politiques de lutte contre l'émigration, que ces dernières se fassent au nom du nationalisme ou de l'application d'accords avec l'Union européenne. L'État malien a institutionnalisé cette composante de ses nationaux que sont les émigrés à travers un ministère dédié aux « Maliens de l'extérieur ». Cette politisation différenciée a ses prolongements en France. Ainsi l'ambassadeur malien, tranchant avec le silence de ses homologues d'autres pays, affirmait-il quelques semaines après le début des grèves de travailleurs sans papiers : « Nous sommes très solidaires de leur revendication légitime, qui est la régularisation⁵. »

L'impact du droit

L'hypothèse de l'effet des politiques des États d'origine ne peut être ici suffisamment documentée et elle ne distingue pas complètement les Ouest-Africains des étrangers ressortissants d'autres États faibles ou peu enclins à brider les mobilisations de leurs émigrés en France. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de cette mise en relation privilégiée entre un segment de population et une catégorie militante en train de s'inventer. Le premier élément de réponse tient à ce que, sans papiers, sans droit à être là, les individus concernés sont néanmoins encadrés par un droit diversifié. Les « (travailleurs) sans papiers », unifiés dans cette expression, sont juridiquement dispersés dans un maquis de règlements et, par conséquent, de perspectives différentes.

Un exemple : soutenus par des accords bilatéraux, les Algériens et les Tunisiens ne se sont pas vus retirer en 2006⁶, comme les autres étrangers, la possibilité d'être régularisés en prouvant dix ans de présence ; par ailleurs, aux termes de ces mêmes accords, il reste (relativement) plus facile pour eux d'accéder à un titre de séjour par les voies du mariage. Cependant, cherchant à réviser ces accords, les pouvoirs publics français ont exclu en principe les Algériens et les Tunisiens des régularisations sur une « carte salarié », celle obtenue par les grévistes sans papiers. Certes, les grévistes qui ont été régularisés étaient également exclus de la régularisation par d'autres dispositions⁷, avant de la conquérir malgré tout ; il reste que, selon un « effet de boucle » (Hacking, 2008), qui n'a jamais pu être contrecarré, les Algériens et les Tunisiens n'ont pas été suffisamment nombreux dans la grève (peut-être parce que les stratégies de la présence ou du mariage restaient davantage des alternatives) pour lever l'exclusion qui les dissuadait d'entrer dans la grève.

Autre exemple, sur lequel nous reviendrons plus bas : quoique de nombreux Maliens, pour gagner du temps ou quelques droits sociaux éphémères (avant la réforme de 2003⁸ et le classement du Mali parmi les « pays d'origine sûrs »), aient pu déposer une demande d'asile lors de leur arrivée en France, ils n'y

5 *Le Monde*, 22 mai 2008.

6 Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration.

7 Citons par exemple les « listes de métier » pour lesquelles l'administration ne pouvait opposer la situation de l'emploi aux demandes de régularisation, listes qui étaient étroites et éloignées des professions effectivement occupées par les travailleurs sans papiers.

8 Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité.

étaient pour la plupart pas éligibles selon les critères de l'OFPRA, à la différence d'autres origines (sri-lankaise ou congolaise par exemple) pour lesquelles la perspective du statut de réfugié était (relativement) plus probable. Autrement dit, exclus de l'asile, les Maliens ne peuvent guère espérer une régularisation que par la démonstration du fait accompli de leur présence et même, de leur installation. Or, c'est ce genre de régularisation qui a été le plus attaqué par les lois « Sarkozy » (ministre de l'Intérieur ou président) de 2003, 2006 et 2007⁹.

Une immigration à la fois jeune et installée

Ainsi, un encadrement juridique diversifié des origines nationales produit nécessairement, du point de vue subjectif des sans-papiers, des perspectives et donc des stratégies variées. Mais, là encore, l'hypothèse est insuffisante ; le droit ne peut pas tout expliquer, puisque bien des immigrés d'autres origines partagent la condition juridique des sans-papiers ouest-africains. Au-delà, il faut saisir dans son épaisseur sociologique les spécificités d'une migration qui, parce qu'elle ne ressemble à aucune autre, était plus susceptible de revêtir un habit (ou d'investir un abri) qui ne lui était pas réservé, celui de « travailleur sans papiers ». Nous tenterons ici de suggérer quelques pistes en nous attardant sur le cas de l'immigration malienne.

Certes, du point de vue des origines et trajectoires, la distinction entre nationalités n'est pas la plus pertinente ; la dispersion entre les trois nationalités malienne, mauritanienne et sénégalaise escamote en partie une unité géographique (la vallée du fleuve Sénégal à la frontière des trois pays), linguistique (prépondérance du *soninké*), ainsi que d'organisation sociale et d'histoire migratoire¹⁰ (Pollet et Winter, 1971 ; Samuel, 1978 ; Quiminal, 1991 ; Timera, 1996 ; Daum, 1998 et 2009 ; Feldman, 2009 ; Kuczynski et Razy, 2009 ; Garnier et Timera, 2010). Le fait de saisir cette population par ses origines nationales est le résultat d'un choix de méthode pour cet article, qui consiste à utiliser principalement des données de la statistique publique. Or, les catégories nationales sont les seules offertes par l'INSEE dans le recensement de la population qui est l'enquête la

9 Cf. supra pour les lois de 2006 et 2003. Celle de 2007 est la loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Nous ne mentionnons pas ici la loi du 16 juin 2011, dernière de l'ère Sarkozy et conforme à la logique engagée par les trois précédentes, puisqu'elle est postérieure aux grèves de travailleurs sans papiers.

10 Il ne faut toutefois pas négliger l'effet de la nationalité en tant qu'elle implique des relations entre États, dont l'impact est plus crucial en situation migratoire. Par exemple, l'État sénégalais a signé avec l'État français un « accord de gestion concertée des flux migratoires » entré en vigueur le 1^{er} août 2009, tandis que l'État malien s'y est refusé. Contre quelques facilités données à l'immigration sénégalaise (dans le strict cadre de l'utilitarisme migratoire) dans cet accord, l'État sénégalais s'engage à délivrer plus systématiquement le laissez-passer consulaire pour tout sans-papiers (supposé) sénégalais arrêté sans passeport. Ainsi, entre 2008 et 2009, tandis que le taux de délivrance des laissez-passer du Mali diminue, celui du Sénégal augmente (CICI, 2011).

plus robuste pour saisir finement les variations d'une migration à l'autre¹¹. Les agrégats statistiques permettent une description moins fine et moins compréhensive qu'une enquête qualitative au sein de la population migrante étudiée. En revanche, si une recherche qualitative peut permettre de mettre en relief plus exhaustivement les traits caractéristiques d'une population susceptibles d'expliquer sa participation aux grèves de travailleurs sans papiers, elle ne dirait pas si ces traits sont discriminants, c'est-à-dire qu'ils distinguent cette population d'autres populations migrantes. Seule une comparaison terme à terme permet de comprendre pourquoi certaines populations *plus que d'autres* ont participé à un tel mouvement. L'approche statistique constitue une réduction grossière des caractéristiques des populations, mais c'est cette réduction qui permet la comparaison. Par ailleurs, c'est une réduction selon les catégories de l'État français, dans la mesure où nous utilisons la plus grosse enquête de la statistique publique, et ces catégories ne font pas forcément sens pour les populations étudiées. Mais là encore, l'inconvénient se retourne en avantage si nous considérons que l'objectif est précisément d'analyser des modes d'insertion différenciés dans les structures, les institutions françaises et donc, en même temps, dans les catégories de la pensée d'État.

Nous mettrons ici l'accent sur l'immigration malienne, plutôt que sénégalaise ou mauritanienne, d'abord parce qu'elle était majoritaire dans les grèves ; ensuite parce qu'elle est majoritaire parmi ces trois nationalités dans l'espace géographique où ces grèves ont eu lieu, c'est-à-dire la région parisienne ; enfin, parce qu'elle est davantage captive de la France, qui reste son principal débouché hors Afrique (Ouallet, 2008), tandis qu'une bonne part de l'immigration sénégalaise, par exemple, s'est réorientée vers les États-Unis¹².

11 Il faut souligner ici le changement de méthode entre le recensement de 1999, ponctuel et à vocation exhaustive comme tous ses prédécesseurs, et le nouveau recensement opéré en continu et par sondage depuis 2006. S'il y a un impact du changement de méthode, il est peut-être encore plus grand sur les chiffres de l'immigration que sur les autres. Ainsi, la population immigrée aurait augmenté plus vite entre 1999 et 2006 (+19 %, tandis que la population totale augmentait de 8 %) qu'entre 1975 et 1999 (+11 %). Cette tendance n'est pas que le reflet fidèle d'un accroissement. Il est connu que le recensement de 1999, pour ne parler que de celui-là, a produit des sous-estimations, en particulier des immigrés, mais dans une mesure inconnue faute de post-enquête (nous remercions ici Patrick Simon pour ses éclaircissements). Aux États-Unis, des enquêtes ont montré la sous-estimation des minorités par la méthode du recensement exhaustif, mais, faute de politisation équivalente en France (des minorités comme de la méthode du recensement), elles n'ont pas été transposées (Bardet, 2007). La sous-estimation de certaines populations est liée aux difficultés pratiques que rencontrent les agents recenseurs pour les atteindre (quartiers perçus comme difficiles, mobilité des populations, composition des ménages complexe à comprendre, barrières linguistiques, etc.), ou aux réticences des individus à se laisser compter (par indifférence ou parce qu'ils craignent un effet administratif de ce comptage, sur les impôts, les prestations sociales, la répression de l'immigration irrégulière, etc.). Il faut donc rester prudent à l'égard du recensement, en particulier lorsqu'on se concentre sur des petits effectifs de populations minorisées. Néanmoins, il ne faut pas s'interdire de l'utiliser, surtout quand, comme ici, l'objectif est moins de dénombrer que de faire apparaître des différences pertinentes dans des rapports de grandeurs, des comparaisons entre populations où les valeurs absolues comptent peu. Une partie des données citées ici ont fait l'objet d'une synthèse dans Bernard et al. (2011).

12 Toutefois, les États-Unis deviennent aussi, modestement, une destination pour les Maliens (Mary, 2010).

Tableau 1 : Quelques caractéristiques sociologiques de populations immigrées, par origine nationale (2006)

	Ensemble des immigrés	Mali	Algérie	Brsil	Cameroon	Chine	Congo	Congo (RDC)	Côte d'Ivoire	Ex-Yougoslavie	Haiti	Inde	Madagascar	Maroc	Mauritanie	Sénégal	Sri Lanka	Tunisie	Turquie
Population en 2006	5 136 294	54 297	691 816	37 785	52 328	70 985	49 325	47 183	55 035	89 426	59 405	28 173	46 718	634 177	11 790	71 081	32 964	228 883	228 552
Population en 2008				44 635	58 170	80 176	53 665	52 876	59 806		67 501	30 695	49 981		73 135		35 027		
Population résidant en Île-de-France	1 949 954	47 672	267 112	10 041	32 403	52 636	31 959	35 646	41 793	37 900	28 653	21 502	16 890	212 072	9 165	40 146	30 511	100 144	64 112
Evolution de la population sur la période 1999/2006 (%)	19	53	20	159	95	129	29	99	84	19	211	nc	66	21	43	32	34	13	31
% femmes	51	37	46	56	60	57	51	53	55	50	56	49	62	47	32	45	48	41	46
% Français	40	24	39	27	44	19	41	37	42	44	34	57	65	40	32	41	39	46	27
% de ménages immigrés en couple avec enfants	48	61	55	42	39	47	47	52	45	46	50	64	48	60	47	54	72	55	66
Nombre d'enfants de famille immigrée (moins les immigrés)	2 212 092	41 315	366 176	12 627	23 292	18 740	28 841	29 237	32 033	23 781	33 256	15 348	26 570	382 071	7 032	44 502	18 006	127 269	140 301
Nombre d'enfants de famille immigrée pour cent immigrés	43	76	53	33	45	26	58	62	58	27	56	54	57	60	60	63	55	56	61
Part en Île-de-France (%)	38	88	39	22	56	66	60	67	70	42	42	70	34	33	70	56	87	44	28
Part hors ménages ordinaires (%)	4	23	5	3	4	7	6	5	4	5	2	4	3	3	24	12	2	4	1
Part HLM des ménages ordinaires (%)	27	52	48	14	43	7	55	55	52	27	32	35	36	43	71	49	27	36	41
Part des ménages propriétaires (%)	42	9	24	31	19	38	15	12	12	41	18	36	26	26	8	13	40	29	31
Part des non-diplômés parmi les 25-29 ans (pas de scolarité ou pas de scolarité au-delà du collège) (%)	30	56	31	51	29	21	32	35	43	39	56	34	31	31	50	25	49	32	55
Nombre d'actifs	2 782 142	35 312	352 112	20 168	33 946	36 284	32 496	31 278	38 908	47 121	36 634	16 611	28 901	365 564	6 719	46 185	21 442	128 092	132 792
Actifs/population totale (%)	54	65	51	53	65	51	66	66	71	53	62	59	62	58	57	65	65	56	58
Taux d'activité (15-64 ans) (%)	69	71	65	60	75	59	75	76	79	67	73	68	75	66	67	71	71	69	64
Taux de chômage (%)	20	20	29	28	27	13	27	27	24	24	35	20	24	26	23	22	20	24	28
Part d'employés et ouvriers (%)	65	88	71	50	58	57	66	74	72	74	77	64	60	71	78	74	80	65	74
Part d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (%)	10	3	8	17	4	13	3	4	4	7	9	6	4	8	2	5	5	13	15

Source : INSEE, recensement. Ce tableau synthétise une série de données disponibles sur le site Internet de l'INSEE, dans Bernard et al. (2011), ou communiquées par le service statistique du ministère de l'Intérieur. Les données en romain datent de 2006, les données en italique de 2008.

Cette immigration malienne sera scrutée ici dans sa globalité¹³. Pas seulement par défaut, parce que les immigrés en situation irrégulière ne sont pas isolés au sein du recensement¹⁴ : il ne s'agit pas de faire des caractéristiques de l'immigration malienne un indicateur, plus qu'approximatif, de l'immigration malienne en situation irrégulière. Il s'agit plutôt de l'analyser comme un *milieu*, c'est-à-dire un environnement et une chaîne potentielle d'interactions sociales à un moment précis de la dynamique migratoire. D'une certaine manière, il s'agit d'estimer l'« âge » de l'immigration malienne, « âge » au sens de Sayad lorsqu'il étudie l'émigration (autre bout de la même réalité), « c'est-à-dire un mode de génération différent de l'émigration et une "génération" différente d'émigrés » (Sayad, 1977 : 61). C'est pourquoi le fait que les données mobilisées remontent à 2006 n'est pas un obstacle mais une chance pour l'analyse ; en les utilisant d'ores et déjà comme un document historique, on se propose ainsi de dessiner par petites touches un portrait statistique de l'immigration malienne à l'aube des grèves de travailleurs sans papiers (cf. Tableau 1).

Première touche du portrait : c'est une immigration maintenant ancienne – elle débute dès les années 1950 – mais qui reste parmi les plus dynamiques, puisqu'il y a 53 % d'immigrés maliens en plus en 2006 par rapport à 1999 (tandis que l'augmentation n'est que de 19 % pour l'ensemble des immigrés). Elle présente des aspects caractéristiques d'une immigration relativement jeune et motivée par des aspects économiques¹⁵ (Noiriel, 1988 ; Rea et Tripier, 2008), qu'il s'agisse directement de l'âge biologique (49 % des actifs immigrés maliens ont moins de quarante ans, contre 45 % des actifs immigrés), du sex-ratio (63 % d'hommes contre 49 % pour l'ensemble des immigrés), de la part des actifs (65 % contre 54 %), du regroupement géographique (88 % des immigrés maliens résident en région parisienne, contre 38 % des immigrés), de l'habitat (23 % « hors ménages ordinaires », contre 4 %), du niveau de diplôme (56 % des immigrés maliens entre vingt-cinq et vingt-neuf ans sont sans diplôme, contre 30 % des immigrés de même âge), ou de l'acquisition de la nationalité

13 Pour un exposé à la fois plus court, quant aux domaines abordés, plus restreint quant au profil retenu (immigrés récemment arrivés), et plus global quant aux nationalités étudiées, voir Thierry (2010). Sur la migration malienne plus spécifiquement, voir Gonin et Kotlok (2012).

14 Ils n'en sont pas non plus exclus, puisque l'objectif est bien de recenser tous les résidents. Pour approcher les modalités pratiques du recensement du temps, où il était exhaustif, et les réactions que des sans-papiers pouvaient avoir à l'égard de l'opération, voir Ngwe (2006).

15 La distinction entre réfugiés « politiques » et immigrés « économiques » est souvent périlleuse (Bakewell, 2008). Les habitants de la vallée du fleuve Sénégal ont longtemps été caractérisés par une « marginalisation relative dans les espaces nationaux et leurs positions secondaires par rapport aux groupes sociaux et ethno-linguistiques dominants » (Timera, 1996 : 17), qui va du racisme institutionnalisé sinon meurtrier en Mauritanie, à des formes plus douces d'affrontement larvé ou d'indifférence réciproque avec l'Etat central au Sénégal et au Mali (Quiminal, 1991 : 66-81). Quelles que soient les raisons de leurs difficultés économiques, il reste que la grande majorité des migrants concernés ne craignent pas immédiatement pour leur vie au moment où ils quittent leur pays, et partent d'emblée dans l'objectif d'une accumulation monétaire. Par ailleurs, il n'y a pas d'impact direct et évident entre les événements politiques (par exemple la démocratisation du Mali au début des années 1990) et le volume des flux migratoires (et sûrement pas, en l'espèce, une diminution). Enfin, cette marginalisation relative des populations de la vallée du fleuve Sénégal a été progressivement tempérée, au Mali du moins pour les originaires de la région de Kayes, par leur pouvoir financier, commercial et même politique, accru justement par le détour de la migration et de ses retombées.

française (24 % sont devenus français, contre 40 % des immigrés). Chacune de ces données mériterait une interprétation particulière : par exemple, l'acquisition de la nationalité française ne dépend pas de la patine du temps, mais aussi de la volonté des individus de la demander et de celle de l'État de l'octroyer. Mais la mise en relation de ces chiffres dessine et confirme un profil migratoire se rapprochant du « premier âge » décrit par Sayad.

Deuxième touche du portrait, qui éloigne cette fois la migration malienne de ce « premier âge » : c'est aussi une immigration installée ayant en France une bonne part de sa descendance. 61 % des immigrés maliens qui vivent en ménage ordinaire se trouvent dans un ménage constitué d'une « famille principale comprenant un couple avec enfants » (contre 48 % de l'ensemble des immigrés). Alors que les immigrés maliens ne représentent que 1 % de l'ensemble des immigrés, les enfants d'immigrés maliens représentent presque 2 % de l'ensemble des enfants d'immigrés¹⁶. L'immigration malienne a donc pour spécificité de conserver un profil migratoire « jeune » en même temps qu'elle a fait naître sur le territoire une descendance au moins aussi nombreuse¹⁷ que les immigrés eux-mêmes. Cela nuance ce qui a été dit sur la faible acquisition de la nationalité française, car cette descendance devient souvent française à l'âge de dix-huit ans : beaucoup d'étrangers maliens, avec ou sans papiers, ont parmi leurs ressources des proches ou des connaissances dont le statut civique est plus protégé que le leur.

Dans les espaces institutionnalisés de la subordination

Troisième et dernière touche du portrait : cette installation s'opère sous les formes et dans les espaces institutionnalisés de la subordination. Nous voulons ainsi parler de situations où la subordination est codifiée par la puissance étatique, à la différence d'autres situations, que nous pourrions nommer de soumission, où les formes de l'assujettissement ne sont pas adossées à une mise en forme juridique.

Ainsi en est-il du logement : 23 % des immigrés maliens (contre 4 % des immigrés), a-t-on dit, habitent « hors ménages ordinaires », c'est-à-dire prin-

16 Il s'agit plus précisément des enfants de moins de dix-huit ans vivant dans une famille immigrée. Une famille est qualifiée d'immigrée lorsque la personne de référence ou son conjoint éventuel est immigré(e).

17 Si l'on retranche ceux d'entre eux qui sont immigrés (car ils font doublon), on compte environ 40 000 enfants vivant dans une famille immigrée malienne. Le recensement ne permet pas de repérer les descendants d'immigrés au-delà de dix-huit ans, encore moins les descendants de descendants. On devine néanmoins – par exemple en lisant les résultats de l'enquête de l'INSEE et de l'INED, *Trajectoires et origines* (Beauchemin *et al.*, 2010) – qu'ils sont suffisamment nombreux pour que l'ensemble de cette descendance dépasse le nombre d'immigrés (54 297). Ce raisonnement est cohérent avec l'estimation souvent donnée de ses ressortissants en France par l'ambassade du Mali, qui est de 120 000 – puisque ces 120 000 comprennent les enfants de Maliens nés en France (le code de la nationalité malienne appliquant le droit du sang).

cipalement dans des foyers de travailleurs migrants¹⁸. Ils se retrouvent donc, parfois clandestinement, dans une forme d'habitat très encadrée, sous contrôle des pouvoirs publics, institutionnalisant une subordination spécifique de ses résidents – qui juridiquement, même titulaires de leur chambre, n'ont pas les droits du locataire¹⁹. Regroupant des populations dont le confinement est justifié par un mode de vie présenté comme spécifique, les foyers contribuent à produire un mode de vie spécifique et notamment une circulation de l'information qui, à concurrence avec la télévision, sera pour beaucoup dans la popularisation et la propagation des grèves parmi les sans-papiers. Aussi significative de l'installation dans la subordination, 52 % des ménages « ordinaires » d'immigrés maliens sont en HLM (contre 27 % de l'ensemble des ménages d'immigrés) : c'est dire qu'ils sont moins confinés aux taudis du secteur locatif privé que d'autres immigrés, mais aussi qu'ils accèdent bien moins à la propriété (9 % contre 42 % des immigrés). Tandis que les immigrés maliens investissent de nouveaux espaces résidentiels, le foyer demeure cependant un nœud essentiel de rencontres et de circulation de l'information, même pour ceux qui n'y résident plus (Timera, 1996 : 132).

Dans l'emploi également, les immigrés maliens se singularisent par leur concentration dans les formes institutionnalisées de la subordination. Le taux d'activité des immigrés maliens est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des immigrés (71 % contre 69 %), et leur taux de chômage n'est pas plus élevé (20 %). Les actifs immigrés maliens se distinguent, encore plus que la moyenne des immigrés, par leur sur-représentation dans les catégories du salariat d'exécution : 88 % d'entre eux sont employés ou ouvriers (contre 65 % de l'ensemble des immigrés). Cela se traduit également par une sous-représentation dans la troisième catégorie où les immigrés sont, en France, traditionnellement sur-représentés : celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise. 3 % des actifs immigrés maliens s'y retrouvent, contre 10 % des immigrés (et 7 % des non immigrés)²⁰. D'une part, donc, les travailleurs maliens ont davantage pour réalité et pour perspective professionnelles le salariat, c'est-à-dire un rapport social où la subordination est codifiée – et limitée en principe par cette même

18 Leur nombre est probablement sous-estimé, les membres de cette catégorie échappant tout particulièrement au recensement. Mais, à nouveau, l'important est dans le décalage avec le reste de la population plutôt que dans le chiffre saisi isolément. Pour une approche qui s'arrête au recensement de 1999 mais constate l'importance croissante des Maliens et des Sénégalais dans les foyers, voir Renaut (2006).

19 Cf. Hmed (2006) et Bernardot (2008).

20 Ce décalage semble témoigner que la migration malienne n'a pas produit « le corps des nombreux intermédiaires chargés d'assurer au mieux les quelques relations indispensables avec la société française », caractéristique selon Sayad (1977 : 79) du troisième âge de l'émigration algérienne. Toutefois, et sans réduire le phénomène à des enclaves ethniques, l'accès à une indépendance formelle de migrants se prête à différentes interprétations (Waldinger, 1993 ; Ma Mung, 1994), sans doute parce que les situations empiriques elles-mêmes sont diverses : à un pôle, la conquête d'autonomie, qu'elle passe par l'installation d'une migration éduquée et disposant de ressources, par l'émancipation par rapport au salariat que permet plus largement l'artisanat pour les ouvriers, ou par la mise en œuvre d'opérations et de compétences spécifiques ; à l'autre pôle, l'empreinte d'une domination économique, qui va de la prolétarianisation sous le déguisement de l'indépendance, jusqu'au sale boulot délégué de mise au travail d'autres migrants, le cas échéant sous des formes illégales, doublé alors de la responsabilité juridique. Disons, a minima, que les Maliens sont peu présents dans des réseaux de production où des compatriotes occuperaient des positions intermédiaires, contrairement aux immigrés turcs ou chinois (Auguin, 2010) par exemple.

Tableau 2 : Indice d'éloignement des immigrés maliens des autres immigrés, des moins aux plus éloignées parmi les origines

Mauritanie	98
Sénégal	131
RDC	132
Sri Lanka	132
Côte d'Ivoire	140
Congo	157
Haïti	173
Turquie	181
Inde	187
Algérie	192
Maroc	193
Tunisie	203
Cameroun	204
Ex-Yougoslavie	224
Madagascar	251
Chine	260
Brésil	275

Cet indice, grossier et approximatif mais offrant une lecture rapide des écarts, est obtenu par simple addition des écarts observés dans le tableau 1, pour chaque indicateur utilisant un pourcentage de répartition (part de femmes, de Français, de ménages formés de couples avec enfants, en Île-de-France, hors ménages ordinaires, en HLM, propriétaires, non-diplômés parmi les 25-29 ans, actifs, chômeurs, employés et ouvriers, artisans commerçants et chefs d'entreprise), entre l'origine nationale considérée et les immigrés maliens.

Tableau 3 : Caractères distinguant les immigrés maliens, du plus au moins distinctif

Part en Île-de-France	36
Part d'employés et d'ouvriers	19
Part hors ménages ordinaires	18
Part des non-diplômés parmi les 25-29 ans (pas de scolarité ou pas de scolarité au-delà du collège)	18
% Français	16
Part des ménages propriétaires	16
Part HLM des ménages ordinaires	15
% femmes	14
% ménages immigrés couples avec enfants	11
Actifs/population totale	6
Taux de chômage	6
Taux d'activité (15-64 ans)	5
Part d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5

Complétant la comparaison entre les immigrés maliens et la moyenne des immigrés, cet indice calcule pour chaque indicateur l'écart moyen entre les immigrés maliens et les autres immigrés distingués par leurs différentes origines nationales (cf. Tableau 1). Il permet ainsi de repérer rapidement les indicateurs qui singularisent le plus l'immigration malienne.

codification (Supiot, 2002). Leur mise au travail s'adosse au statut salarié. D'autre part, ils ont moins de chance que d'autres à être les salariés d'un patron de même origine, puisqu'ils en trouvent peu. Ils sont plus sujets à des liens de subordination formelle qu'à un patronage informel interne au groupe. Ce fait aura une importance décisive au moment d'entrer en grève et de revendiquer une promesse d'embauche à son employeur.

Une « intégration communautaire marginale subie »

La description est sommaire et focalisée sur des agrégats. Par commodité, elle s'est concentrée jusqu'ici sur ce qui distingue les immigrés maliens de la moyenne de l'ensemble des immigrés. Pour que la comparaison soit plus juste, il faudrait la mener avec les autres immigrés saisis eux aussi par leur origine nationale. Cela permettrait de voir si d'autres catégories connaissent un profil similaire. Dans le tableau 1, nous reprenons ainsi la série d'indicateurs convoqués plus haut, en les déclinant pour des immigrés de différentes origines nationales, choisies pour leur importance historique et numérique (Algériens, Marocains, Tunisiens, Turcs²¹) ou pour leur proximité, en termes d'effectifs, avec la migration malienne (Brésiliens, Camerounais, Chinois, Congolais des deux Congo, Ex-Yougoslaves regroupés, Haïtiens, Indiens, Ivoiriens, Malgaches, Mauritanien, Sénégalais, Sri-Lankais).

Le tableau 2 classe les immigrés par origine nationale en fonction de leur degré d'éloignement vis-à-vis de l'immigration malienne, en suivant les indicateurs déjà utilisés plus haut, tandis que le tableau 3 ordonne les différents indicateurs utilisés, afin de voir lesquels d'entre eux distinguent le plus les Maliens des immigrés d'autres origines nationales. Sans surprise, les immigrés les plus proches sont sénégalais et mauritaniens, dont l'origine géographique est également proche et dont on sait déjà que les dynamiques migratoires ont des similarités avec celles des immigrés maliens, du moins pour ceux issus de la vallée du fleuve Sénégal. Viennent ensuite les immigrés de Sri Lanka et de la République démocratique du Congo. Or, si ces derniers présentent une certaine ressemblance sociologique avec les immigrés maliens, leur histoire migratoire est assez différente. Ou, du moins, cette histoire se moule différemment dans le système français de classification des motifs migratoires et d'attribution des titres de séjour. En effet, bien plus que pour les immigrés maliens, la demande d'asile est une voie courante d'entrée dans les circuits administratifs français pour les Sri-Lankais et Congolais : ainsi fin 2007, à l'aube des grèves de travailleurs sans papiers, 16 605 Sri-Lankais, 9 329 Congolais de RDC et seulement 378 Maliens bénéficiaient d'un titre de séjour lié à l'asile (OFPRA, 2008). Cette stratégie n'est que partiellement couronnée de succès – en 2007, les taux d'accord de l'OFPRA sont de 17 % pour les Sri-Lankais et 10 % pour les Congolais –, mais elle l'est encore suffisamment pour ne pas être découragée. Rien n'indique que les Sri-Lankais ou les Congolais soient moins fréquemment sans papiers que les Maliens ; mais la sortie de ce statut se réalise (d'après le taux d'admission) et plus encore s'envisage (à juger par le nombre de demandes) davantage par le

21 Nous excluons les Portugais puisqu'ils ne peuvent plus être sans papiers.

biais de l'asile²². Pour les Maliens en revanche, dont les demandes de statut de réfugié sont même rarement examinées, l'asile ne fait que marginalement partie des stratégies de régularisation.

Ces données traduisent une coexistence entre différentes générations d'immigrés maliens : les jeunes hommes récemment arrivés de leur village sont encore nombreux, mais ils peuvent désormais fréquenter et avoir pour parenté en France des familles installées, parfois depuis des décennies. On retrouve ainsi le constat de Timera selon lequel les « âges » conceptualisés par Sayad « sont, du fait, de la poursuite des flux migratoires, devenus concomitants » (Timera, 1996 : 33). Ce dernier recommande donc de parler de « situations migratoires », plutôt « que d'âges ou de phases ». Si la recommandation semble prudente en ce qu'elle souligne la diversité d'une population immigrée à un moment donné, elle ne doit pas faire oublier que cette coexistence même constitue une situation inédite : la « situation migratoire » des récents arrivants n'est pas équivalente à celle de leurs prédécesseurs, qui n'avaient pas trouvé à leur arrivée le même milieu et les mêmes réseaux.

Ces données traduisent en même temps ce que Timera nomme une « forme d'intégration communautaire marginale subie », lorsque les immigrés « ne maîtrisent pas les réseaux professionnels, d'approvisionnement ou de loisirs leur permettant d'évoluer en marge dans la société française » (Timera, 1996 : 30). D'un côté, la spécificité de l'immigration malienne serait d'être complètement offerte, sans relais et sans écran, à des institutions qui lui sont extérieures. Ainsi en est-il de ses logeurs : des foyers aux offices HLM, les immigrés maliens ont à faire aux pouvoirs publics français, quand bien même les sous-locations réintroduisent des formes d'intermédiation. Ainsi en est-il également de ses employeurs : l'employeur direct d'un immigré malien est rarement un immigré malien (relativement à ce qu'on observe pour d'autres origines). D'un autre côté, cette immigration entretient de solides formes de communalisation qui, fonctionnant d'abord comme moyen d'organisation en habitats collectifs, comme filets en cas de coups durs ou comme vecteurs de projets tournés vers le pays d'origine, fixent des cadres et des expériences de regroupements qui se trouvent aussi disponibles pour une solidarité au service d'actions menées en France. À cet égard, la concentration géographique des immigrés maliens en Île-de-France est significative, pas tant parce qu'elle induit une surreprésentation dans la région des grèves, que parce qu'elle indique un maillage social relativement dense, confirmé par le nombre d'associations de village (plus de 400) (Quiminal, 2005 : 95).

Une migration qui fournit des sans-papiers et des ressources aux sans-papiers

La migration malienne a tout pour être une pourvoyeuse de sans-papiers. Elle se renforce dans les années 1990 et 2000, à une époque où les politiques migratoires se durcissent. Particulièrement ciblés par ces politiques, ni chrétiens, ni riches, ni hautement qualifiés, ni même citoyens, insérés dans des configurations

²² Sur la manière dont, par exemple, les arrivants sri-lankais sont familiarisés à la demande d'asile, voir Mantovan (2011).

familiales disqualifiées par l'administration française (importance de la famille élargie, grand nombre d'enfants, parfois polygamie), les immigrés maliens ne sont pas des candidats idéaux au titre de séjour. De fait, ils apparaissent, davantage que la moyenne, dépendants d'une régularisation pour obtenir un titre. Ainsi, un décompte des occupants de Saint-Bernard en 1996 montrait que ceux-ci, à 80 % des Maliens, étaient en majorité des célibataires, dépourvus en France des liens familiaux directs qui auraient pu permettre une régularisation selon les critères proposés par les pouvoirs publics (Blin, 2005 : 159-162). Selon Lessault et Beauchemin (2009 : 173-174), en 1997-1998 (à l'époque de la dernière grande « vague » de régularisations), 62 % des premiers titres de séjour obtenus par des Africains hors Maghreb l'étaient par régularisation (contre 41 % pour l'ensemble des étrangers obtenant un premier titre de séjour) ; entre 1999 et 2006, le taux était encore de 18 % (contre 13 % pour l'ensemble). Les Maliens et Sénégalais sont, après les Congolais de RDC, les deux nationalités les plus concernées. C'est dire que la fermeture des voies de régularisation de 2003 à 2007 a particulièrement touché cette migration-là. À l'heure de la diversification des migrations, plus qualifiées et féminines (Rea et Tripier, 2003), l'immigration malienne continue de fournir un important contingent de jeunes hommes, célibataires, peu qualifiés, peu lettrés et sans papiers.

Ces caractéristiques permettent, pour les utilisateurs de la force de travail de ces migrants, une exploitation renforcée. Tandis que le mode de production domestique prend en charge la famille de l'émigré, à distance et à moindre coût, lui-même survit de peu. C'est la source d'une « rente en travail » redoublant la plus-value (Meillassoux, 1975). Mais l'avantage est réversible. Les immigrés dont il est question savent faire durer un euro plus longtemps que la moyenne des habitants de France. C'est l'une des raisons de la longueur des grèves, inhabituelle dans le paysage social français.

Si des Maliens ont participé de manière massive et tenace aux grèves, c'est aussi que la migration malienne ne compte pas que des sans-papiers. À la différence d'immigrations initiées plus récemment (par exemple d'Amérique latine), elle compte une part significative d'étrangers aux titres de séjour stables voire de Français et de descendants. Cette stabilisation juridique du séjour en appelle d'autres : stabilisations professionnelle (par l'accès à un emploi plus stable et/ou à un métier qualifié), résidentielle (qui se traduit notamment par le fait d'avoir un logement à son nom), administrative (par l'accès effectif à un certain nombre de droits et, à travers les enregistrements que cela implique, une identité certifiée par différentes institutions), etc. L'immigration malienne abrite ainsi les renforts que les batailles de sa composante sans-papiers appellent. Ainsi de nombreux grévistes ont-ils pu compter sur l'hébergement gratuit de parents ou de compatriotes, sur des dons ou des prêts d'argent ; des piquets de grève entiers ont été alimentés par de la nourriture achetée et cuisinée depuis les cuisines des foyers ; lors de la confection des dossiers, la partie la plus installée des migrants maliens a pu fournir de nombreuses attestations d'hébergement ; etc. Il ne faudrait pas exagérer cette solidarité, qui n'est ni évidente ni indiscutée (Timera, 1997). Mais, du fait de l'origine et du projet villageois qui caractérisent encore une bonne part de ces immigrés, cette solidarité élargie (éventuellement ressentie comme contraignante) contraste avec celle, plus resserrée quand elle n'est pas inexistante, d'immigrations plus individuelles et individualistes d'origine citadine (et ce contraste est souvent souligné dans les discours des intéressés, qu'il s'agisse

des immigrés maliens eux-mêmes ou par exemple, pour l'autre versant, d'immigrés d'Afrique centrale).

Les formes par lesquelles transite cette solidarité ne sont pas nécessairement égalitaires : les hiérarchies de sexe, de caste et d'âge, en particulier, impliquent des obligations comme des pouvoirs de commandement, auxquels même en situation migratoire il est difficile de se soustraire. Au sein des grèves, ces hiérarchies ne sont pas sans susciter des résistances et des contradictions, notamment quand les compétences des dominants traditionnels sont mises en cause, comme cela a été le cas lors de précédentes luttes (Quiminal, 1991 ; de Staal, 2008). Mais elles fournissent aussi des routines de perceptions et d'attitudes constitutives d'un groupe, au moment – la grève – où la capacité à faire et maintenir un collectif à partir de situations de travail hétéroclites apparaît particulièrement fragile et cruciale.

Le mystère chinois

Notre analyse bute cependant sur un mystère : après les Maliens, la deuxième nationalité des grévistes (ceux de 2009-2010 en particulier) est chinoise. Or, on voit, aussi bien dans le tableau 1 que dans le résumé qu'en propose le tableau 2, que l'immigration chinoise, quoiqu'elle représente des effectifs et une chronologie plutôt proches de l'immigration malienne, est sociologiquement très éloignée de cette dernière. Si les travaux sur la migration chinoise montrent une forte communalisation, c'est selon des formes différentes de la migration malienne. D'un point de vue résidentiel par exemple, s'il y a bien concentration, c'est plus dans des quartiers que dans des institutions spécifiques, puisque l'écrasante majorité des immigrés chinois logent dans le privé, comme locataires ou propriétaires. D'un point de vue professionnel, ils ne se distinguent pas par de hautes qualifications, les employés et ouvriers demeurant majoritaires, mais par une surreprésentation des artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Ces données traduisent en partie ce que des recherches qualitatives ont établi par ailleurs, à savoir une insertion dans l'économie française qui passe par l'intermédiaire d'un petit patronat chinois, souvent sous-traitant quand il n'est pas commerçant et commandant à des salariés eux-mêmes chinois.

Pourquoi ces immigrés au profil sociologique si différent des Maliens ont-ils rejoint ces derniers dans les grèves ? Nous n'avons pas d'interprétation satisfaisante. Si l'on peut souligner que leurs autres perspectives de régularisation n'étaient pas plus prometteuses que celles des Maliens, c'est un sort partagé avec bien d'autres origines. Nous nous arrêtons sur ce mystère sociologique, que nous laissons à la sagacité d'autres commentateurs, en soulignant toutefois que l'insertion des immigrés chinois dans les grèves a également représenté une énigme pratique et stratégique pour les cadres syndicaux du mouvement.

En effet, les modalités des grèves des Chinois ont souvent été gardées dans l'obscurité. Une clarification officielle comportait le risque de révéler une réalité sans doute cohérente avec les formes de mise au travail rencontrées par ces migrants, mais peu conforme à ce que des syndicalistes CGT français entendaient par « grève ». Ainsi, il est apparu plusieurs fois, tout en étant par la suite éludé, que les « grévistes » chinois, qui ont participé en particulier à

des occupations et aux manifestations de 2009-2010, n'avaient pas tous arrêté le travail, ou s'étaient fait remplacer, en informant ou pas leur employeur des raisons de leur absence. Malgré les demandes syndicales, les grévistes chinois n'ont jamais indiqué un lieu directement lié à leur emploi susceptible d'être occupé. Enfin, au moment où la stratégie du mouvement était d'obtenir des employeurs des grévistes des promesses d'embauche²³, la plupart des grévistes chinois sont restés sans promesse, révélant ainsi qu'ils n'osaient pas informer leur employeur de leur « grève » ou qu'il était impossible de leur exiger un tel document. Ainsi, si la distance sociologique entre immigrés maliens et chinois semble avoir été abolie par une participation conjointe au mouvement, elle a toutefois été reconduite dans les manières différenciées de faire grève.

Cela révèle par contraste certaines conditions de possibilité des grèves des travailleurs sans papiers maliens. Plutôt dans des positions de salariat d'exécution, ils s'affrontent à des employeurs vis-à-vis desquels il peut exister des liens complexes de loyautés, mais rarement redoublés par des loyautés liées à l'origine au sens large (famille, village, ethnicité). Dans ces positions, où la subordination salariale est déjà établie, souvent par un contrat de travail et le paiement de cotisations sociales, la sortie du « placard » sans papiers s'adosse à une identification de travailleur difficilement contestable. Par contraste, les travailleurs au noir, comme le sont souvent les sans-papiers chinois, se trouvent confrontés à l'indétermination juridique de leur situation – sont-ils des indépendants se soustrayant à leurs obligations ou des salariés grugés par leurs employeurs ? – et l'absence de preuves pour l'établir. Davantage insérés dans les cadres formalisés du salariat, moins proches de leurs employeurs, les travailleurs sans papiers maliens étaient plus disponibles que leurs homologues chinois pour participer à une grève, selon le sens donné à ce terme par le mouvement ouvrier en France²⁴.

Conclusion

L'immigration malienne en France fait coexister différents âges de la migration, et l'assemblage de traits empruntés à ces différents âges construit

23 Pour voir comment cette stratégie était mise en œuvre en particulier dans l'intérim, voir Barron *et al.* (2010).

24 Soulignons encore une fois que le prisme de la nationalité escamote nécessairement des contrastes importants au sein d'une même origine nationale. Dans le cas des Maliens, on pourrait ainsi tracer des différences de profils migratoires selon l'origine géographique ou ethnique, qui recouvriraient en partie une distinction entre ruraux (de la région de Kayes) et citadins (de Bamako), le flux migratoire de ces derniers semblant avoir augmenté au cours des vingt dernières années. Dans un travail qualitatif comparant sans-papiers maliens ruraux et citadins, Camara (2011) donne des pistes pour comprendre leurs différences de trajectoires et de stratégies : les premiers, moins scolarisés, bénéficiant de réseaux en France constitués par une histoire migratoire plus ancienne, vivant souvent en foyer, pénétreraient plus les secteurs du nettoyage, de la restauration ou du bâtiment, où les compétences de lecture et d'écriture sont peu requises, mais où la pratique de déclaration à l'URSSAF est plus répandue ; tandis que les seconds, plus scolarisés, plus isolés, travailleraient davantage dans la sécurité (où l'écriture joue un plus grand rôle), plus souvent au noir. Tandis que les premiers ont peu de chances d'être régularisés en dehors d'une régularisation « par le travail », mais bénéficient d'emplois permettant plus facilement d'attester de leur qualité de travailleurs, les seconds sont pénalisés dans une telle démarche par la forme marginale d'emploi dans laquelle ils sont pris.

un profil spécifique qui peut aider à comprendre la participation massive et majoritaire de Maliens dans les grèves de travailleurs sans papiers. Immigration encore jeune, dynamique, concentrée, sinon confinée, dans une région et dans certaines structures résidentielles, elle est toute désignée pour peupler la catégorie de sans-papiers que les politiques migratoires fabriquent. Mais, immigration également installée, avec sa descendance, ayant maintenu des réseaux d'information et de solidarité singulièrement denses, elle garantit un ancrage et quelques ressources qui s'avèrent cruciaux pour viabiliser la lutte au long cours qu'ont représentée les grèves. Par ailleurs, l'immigration malienne connaît une forme d'insertion particulière dans la société française par la concentration massive dans le salariat d'exécution. La faiblesse, sinon l'absence, d'une classe intermédiaire d'immigrés maliens, et en particulier d'un petit patronat qui assumerait pour le compte de donneurs d'ordres la mise au travail de compatriotes, explique que l'immigration malienne soit plus directement en prise avec les institutions indigènes (État et entreprises). Au travail, leur subordination, moins encadrée dans des relations interpersonnelles, laisse plus de place à l'intervention d'un tiers : le droit, qui établit le statut de salarié et confère par exemple le droit de grève ; les syndicats, qui organisent ou appuient les grèves et se posent en intermédiaire de la négociation avec les employeurs comme avec les pouvoirs publics.

Cependant, les quelques données et analyses fournies ici sur l'immigration malienne n'épuisent pas le mystère de l'importante surreprésentation d'une origine en particulier dans une catégorie militante universaliste (du point de vue des origines) telle que celle de « travailleur sans papiers ». Elles ne disent rien, en particulier, des médiations subjectives à travers lesquelles les migrants concernés ont choisi de saisir ce levier d'action et d'identification – et par lesquelles les autres n'ont pas suivi le même chemin. Elles ne disent pas non plus que le profil de ces immigrés maliens les conduisait inévitablement à apparaître comme « travailleurs sans papiers » au grand public. Ce serait oublier tout le travail politique et symbolique de mise en forme, qui aurait pu prendre d'autres voies – et qui a pris parallèlement d'autres voies, comme en témoigne le mouvement mené par la Coordination des collectifs de sans-papiers de Paris (CSP 75), devenu concurrent des grèves et où les mêmes origines se retrouvaient surreprésentées.

Il reste que certaines caractéristiques sociologiques propres à l'immigration malienne aident à comprendre la surreprésentation de cette dernière dans les grèves et donc dans l'incarnation des travailleurs sans papiers²⁵. Dans la

25 Une telle analyse, nécessaire en première approximation, ne doit pas écraser la variété des propriétés sociales des grévistes, et par là de leurs positionnements au sein de la grève. Mais ce serait une autre recherche, qui montrerait que les places de « délégués », représentants, cadres formels et informels du mouvement, n'étaient pas distribuées au hasard. Elles n'étaient pas non plus distribuées de manière homogène, différentes sources de légitimité coexistant (capacités en lecture et écriture, expérience de la lutte, âge, caste, etc.) et nourrissant à l'occasion des concurrences et controverses. Il manque une analyse systématique des parcours de ces leaders, avant et pendant la grève. Le matériau lacunaire dont nous disposons (Barron *et al.*, 2011) suggère un certain décalage entre le profil de ces cadres et ceux de la masse des grévistes, avec une sur-représentation des migrants d'origine citadine et scolarisés, parfois militants au Mali, mais aussi une tendance à la résorption de ce décalage avec l'allongement du mouvement.

profusion de traits d'identification potentiels que présente un individu, selon les moments et les circonstances, certains sont tus et d'autres mis en relief ; leur mise en forme peut subir de multiples infléchissements²⁶. Tandis que les « Maliens de Vincennes », ainsi que la presse a nommé les participants à une lutte de mal-logés en 1992, regroupaient en réalité dix-sept nationalités (Daum, 2006 : 209-2013), les « travailleurs sans papiers » de 2008 étaient majoritairement maliens, sans que cette identification apparaisse centrale. Les mêmes caractéristiques des immigrés maliens sans papiers autorisent d'autres identifications. Dans le quotidien du travail des chantiers, par exemple, ils sont souvent saisis et figés par leur seule origine supposée. Lorsque leurs supérieurs ou leurs collègues les appellent « Mamadou », ils mettent en avant une ethnicité réifiée et infériorisée et éclipsent la situation de classe et le régime de citoyenneté qui rendent possible et efficace cette mise en avant (Jounin, 2003 et 2008). Fonctionnant en quelque sorte de manière inverse, lorsque ces mêmes immigrés maliens se nomment ou sont nommés « travailleurs sans papiers », c'est un double référent (de classe et civique) qui est mis en avant, tandis qu'est éclipsée l'origine dont certaines spécificités ont permis d'investir efficacement cette catégorie de « travailleur sans papiers ». Aussi bien « Mamadou » que « travailleur sans papiers » constituent des expressions qui escamotent une part de la réalité, pas par manque de précision dans la description, mais parce qu'elles opèrent une coupe dans le réel orientée par un but. Dans le cas des « Mamadou », le but est le redoublement de la subordination par l'assignation à une catégorie particularisée et essentialisée, datant de la colonisation. Dans le cas de « travailleur sans papiers », il s'agit plutôt d'une subversion et d'une recherche d'alliances à travers une identification en devenir, qui construit une communauté inédite d'expériences et de destin.

❖ Références bibliographiques

- Auguin Estelle** (2010) Le marché de l'emploi chinois en France : un système social au service de la réussite économique, in Alain Morice et Swanie Potot Éds, *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers*, Paris, Karthala, pp. 163-177.
- Bakewell Oliver** (2008) Research Beyond the Categories: The Importance of Policy Irrelevant Research into Forced Migration, *Journal of Refugee Studies*, 21 (4), pp. 432-453.
- Bardet Fabrice** (2007) Du recensement au sondage de la population, *Politix*, 3 (79), pp. 195-213.
- Barron Pierre, Bory Anne, Chauvin Sébastien, Jounin Nicolas et Tourette Lucie** (2011) *On bosse ici, on reste ici !*, Paris, La Découverte, 312 p.
- Barron Pierre, Bory Anne, Chauvin Sébastien, Jounin Nicolas et Tourette Lucie** (2010) L'intérim en grève : la mobilisation des travailleurs sans papiers intérimaires, *Savoir/agir*, 12, pp. 19-26.
- Beauchemin Cris, Hamel Christelle et Simon Patrick** (2010) *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, INED et INSEE, Document de travail n° 168, 154 p.

²⁶ Une formulation canonique de cette idée est donnée par Strauss (1992).

Bernard Jean-Patrick, Cadel Nicole et Croguennec Yannick (2011) *Atlas national des populations immigrées*, Paris, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, 162 p.

Bernardot Marc (2008) *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Bellecombene-Bauges, Éditions du Croquant, 296 p.

Blin Thierry (2006) *Les sans-papiers de Saint-Bernard : mouvement social et action organisée*, Paris, L'Harmattan, 186 p.

Boisguerin Bénédicte et Haury Brigitte (2008) Les bénéficiaires de l'AME en contact avec le système de soins, *Études et résultats*, 645, 8 p.

Camara Mamadou Mactar (2011) *Stratégies d'insertion professionnelle des sans-papiers maliens : une comparaison entre citadins et ruraux*, Mémoire de master, Paris 8.

CEDETIM (Centre d'études anti-impérialistes) (1975) *Les immigrés*, Paris, Stock, 384 p.

CICI (Comité interministériel pour le contrôle de l'immigration) (2011) *Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration, septième rapport*, Paris, La Documentation française, 222 p.

CICI (2009) *Les orientations de la politique de l'immigration, sixième rapport*, Paris, La Documentation française, 253 p.

CICI (2008) *Les orientations de la politique de l'immigration, cinquième rapport*, Paris, La Documentation française, 236 p.

Daum Christophe (2009) Le travail de la terre et le salaire du chantier : logiques migratoires en région de Kayes au Mali, in Françoise Dureau et Marie-Antoinette Hily Eds, *Les mondes de la mobilité*, Rennes, PUR, pp. 29-65.

Daum Christophe (2006) Le citoyen et l'étranger, *L'Homme et la société*, 2 (160-161), pp. 199-219.

Daum Christophe (1998) *Les associations de Maliens en France (migrations, développement et citoyenneté)*, Paris, Karthala, 252 p.

Dedieu Jean-Philippe (2011) L'internationalisme ouvrier à l'épreuve des migrations africaines en France, *Critique internationale*, 1 (50), pp. 145-167.

Desrosières Alain (2005) Décrire l'État ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique, *Genèses*, 58, pp. 4-27.

Feldman Nehara (2009) *Migrations de l'oppression : rapports sociaux de sexe et divisions du groupe des femmes au sein d'un segment de lignage originaire de la région de Kayes (Mali)*, Paris, Thèse, EHESS.

Galano Mireille, Spire Alexis et Thibault Marie-Noëlle (2002) « French confection » : le sentier (1980), *Plein droit*, 55, [en ligne]. URL : <http://www.gisti.org/doc/plein-droit/55/confection.html>

Garnier Julie et Timera Mahamet (2010) Les Africains en France, vieillissement et transformation d'une migration, *Hommes et migrations*, 1286-1287, pp. 24-35.

Gonin Patrick et Kotlok Nathalie (2012) Migrations et pauvreté : essai sur la situation malienne, *Ceriscope*, [en ligne]. URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part2/migrations-et-pauvrete-essai-sur-la-situation-malienne>

- Goreau-Ponceaud Anthony** (2011) L'immigration sri-lankaise en France, *Hommes et migrations*, 1291, pp. 26-39.
- Hacking Ian** (2008) *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 240 p.
- Hmed Choukri** (2006) *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Paris, Thèse, Paris I.
- Jounin Nicolas** (2008) *Chantier interdit au public*, Paris, La Découverte, 280 p.
- Jounin Nicolas** (2004) L'ethnisation en chantiers. Reconstructions des statuts par l'ethnie en milieu de travail, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 20 (3), pp. 103-126.
- Kuczynski Liliane et Razy Émilie** (2009) Anthropologie et migrations africaines en France : une généalogie des recherches, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 25 (3), pp. 79-100.
- Lessault David et Beauchemin Cris** (2009) Ni invasion, ni exode. Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 25 (1), pp. 163-194.
- Ma Mung Emmanuel** (1994) L'entrepreneuriat ethnique en France. *Sociologie du travail*, 36 (2), pp. 185-209.
- Mantovan Giacomo** (2011) Les récits de vie des demandeurs d'asile tamouls. Vers une mémoire collective ?, *Hommes et migrations*, 1291, pp. 40-50.
- Marie Claude-Valentin** (1984) De la clandestinité à l'insertion professionnelle régulière. Le devenir des travailleurs étrangers régularisés, *Travail et emploi*, 24, pp. 21-31.
- Marie Claude-Valentin** (1983) L'immigration clandestine en France, *Travail et emploi*, 17, pp. 27-39.
- Mary Kevin** (2010) Entre la « forteresse Europe » et l'Amérique d'Obama, le choix des États-Unis pour les ressortissants maliens, *Hommes et migrations*, 1286-1287, pp. 124-133.
- Meillassoux Claude** (1975) *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero, 254 p.
- Meynaud Hélène Yvonne** (2012) Réclamer sa juste part : des mouvements de migrantes aux sans-papiers en grève, *Cahiers du genre*, 51, pp. 69-91.
- Ngwe Luc** (2006) Le recensement de 1999 en France : retour sur une expérience pratique de mobilisation étatique, *Sociétés contemporaines*, 62, pp. 95-113.
- Noiriel Gérard** (1988) *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 447 p.
- Ouallet Anne** (2008) La question migratoire et les dynamiques transsahariennes à travers l'exemple malien, *Annales de géographie*, 663, pp. 82-103.
- OFPRA** (Office français de protection des réfugiés et apatrides) (2008) *Rapport annuel 2007*, Fontenay-sous-Bois, OFPRA, 74 p.
- Poiret Christian** (1996) *Familles africaines en France*, Paris, L'Harmattan/CIEMI, 448 p.

- Pollet Éric et Winter Grace** (1971) *La société soninké*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de sociologie, 556 p.
- Quiminal Catherine** (2005) Émigrés, immigrés : de l'associatif au politique, *Tumultes*, 24, pp. 91-110.
- Quiminal Catherine** (1991) *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgois, 222 p.
- Rea Andrea et Tripier Maryse** (2003) *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 120 p.
- Renaut Sylvie** (2006) D'un recensement à l'autre : 1990-1999, la population immigrée en foyers de travailleurs, *Retraite et société*, 47, pp. 170-192.
- Samuel Michel** (1978) *Le prolétariat africain noir en France*, Paris, Maspero, 262 p.
- Sayad Abdelmalek** (1977) Les trois « âges » de l'émigration algérienne en France, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 15, pp. 59-79.
- Staal Gilles de** (2008) *Mamadou m'a dit : les luttes des foyers, Révolution Afrique, Africa Fête...*, Paris, Éditions Syllepse, 217 p.
- Strauss Anselm** (1992) *Miroirs et masques*, Paris, Métailié, 204 p.
- Supiot Alain** (2002) *Critique du droit du travail*, Paris, PUF, 336 p.
- Terray Emmanuel** (2012) Le Troisième Collectif. L'Internationale des sans-papiers ?, *Plein droit*, 95, pp. 32-36.
- Thierry Xavier** (2010) Les origines nationales des immigrés arrivés récemment en France, *Regards croisés sur l'économie*, 8, pp. 41-48.
- Timera Mahamet** (1997) Sans-papiers africains face aux « communautés d'origine », in Didier Fassin, Alain Morice et Catherine Quiminal Éds, *Les lois de l'inhospitalité*, Paris, La Découverte, pp. 95-106.
- Timera Mahamet** (1996) *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris, Karthala, 248 p.
- Tripier Maryse** (1990) *L'immigration dans la classe ouvrière en France*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 332 p.
- Waldinger Roger** (1993) Le débat sur l'enclave ethnique : revue critique, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 9 (2), pp. 16-29.

Nicolas Jounin

❖ **Aux origines des « travailleurs sans papiers ». Les spécificités d'un groupe au service d'une identification généraliste**

Parmi les milliers de travailleurs sans papiers qui se sont mis en grève entre 2008 et 2010 en France, les immigrés ouest-africains étaient fortement sur-représentés. Cet article essaie d'expliquer cette sur-représentation à partir du cas de l'immigration malienne, où coexistent différents « âges ». Cette immigration reste encore jeune et dynamique. Elle est toute désignée pour peupler la catégorie de sans-papiers que les politiques migratoires fabriquent. Mais elle est également installée, avec sa descendance et, ayant maintenu des réseaux d'information et de solidarité singulièrement denses, elle garantit un ancrage et quelques ressources qui s'avèrent cruciaux pour soutenir les grèves. Enfin, l'immigration malienne connaît une forme d'insertion particulière dans l'économie française par la concentration massive dans le salariat d'exécution, qui la confronte sans intermédiaire à un patronat indigène et conforte l'identité de travailleur brandie à la faveur des grèves.

❖ **At the Origins of "Undocumented Workers." The Specificities of a Group to Serve a Generalist Identification**

West-Africans were strongly overrepresented among the thousands of undocumented migrant workers going on strike to demand their legalization from 2008 to 2010 in France. This article aims at explaining why, focusing on the case of Malians. Malian immigration to France currently superposes different collective "ages". On the one hand, it remains young and dynamic, making it an ideal client for the policies that produce migrant illegality. On the other hand, former generations of Malian migrants have settled and now include descendants. They maintained information and solidarity networks which proved crucial resources in supporting strikes. Last, Malian immigrants are clustered in lower-skilled occupations characterized by unmediated interactions with indigenous employers: this comforted their identity as workers during the mobilization.

❖ **A los orígenes de los «trabajadores indocumentados». Las especificidades de un grupo al servicio de una identificación generalista**

Entre los miles de trabajadores sin papeles que participaron en la huelga que tuvo lugar entre 2008 y 2010 en Francia, los inmigrantes provenientes de África del Oeste estaban fuertemente representados. Este artículo trata de explicar tal sobre-representación a partir del caso de la inmigración malí, en la que coexisten diferentes «edades». Esta inmigración es por un lado joven y dinámica y sus miembros parecen especialmente designados para engrosar la categoría de «sin papeles» artificialmente creada por las políticas migratorias existentes. Pero al mismo tiempo esta inmigración está bien arraigada en Francia, cuenta con una descendencia y con redes de información y de solidaridad particularmente densas que garantizan toda una serie de recursos extremadamente importantes para apoyar las huelgas. Dentro del panorama económico francés, la inmigración malí está particularmente concentrada en los trabajos asalariados poco cualificados, lo cual implica una confrontación directa con empleadores nacionales y confirma su identidad de trabajadores propensos a las movilizaciones y a la huelga.